

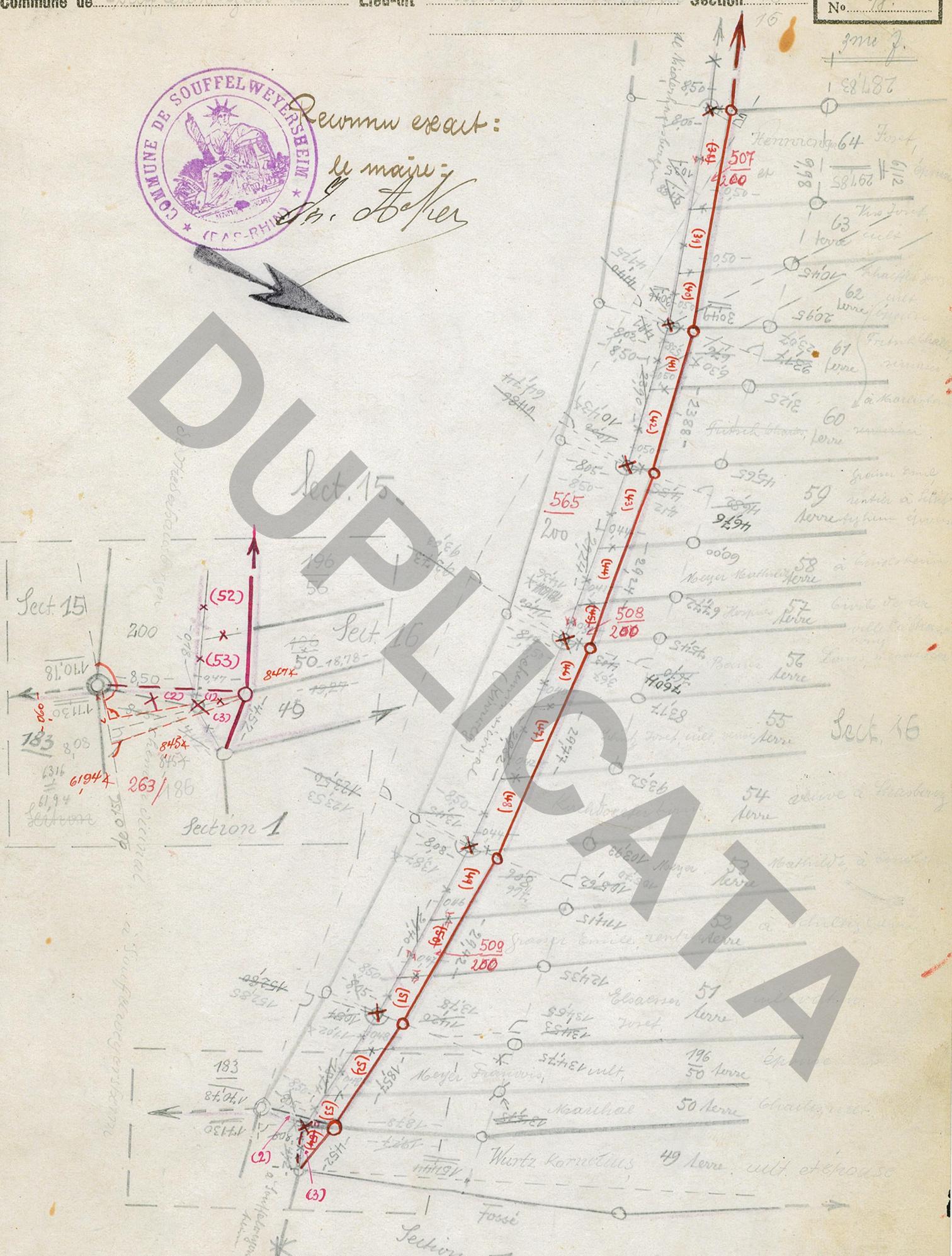
Commune de Soufflenmeyersheim Lieu-dit Kinnog an der Sulzb Section 15
16

Document d'arpentage
N° 98



Revenu exact:
le maire:
M. Becker

Le dessin ne doit pas dépasser ce trait.



Propriétaires de bâtiments 1° - 2°

Section N°
» »

- 1° A remplir seulement lorsque le fonds et les bâtiments appartiennent à des propriétaires différents.
- 2° Lorsque les divers étages appartiennent à des propriétaires différents, il devra être dressé des croquis de chaque étage avec indication de la situation, de la propriété et de l'affectation des parties de bâtiment.

Je certifie avoir effectué personnellement le lever de la nouvelle situation, après abornement préalable, et en avoir dressé le présent croquis sur le terrain le 19.3.33

Le géomètre diplômé *Amor*

Le croquis a été comparé avec la carte de conservation et la minute de l'état de sections.

Le contrôleur du Cadastre

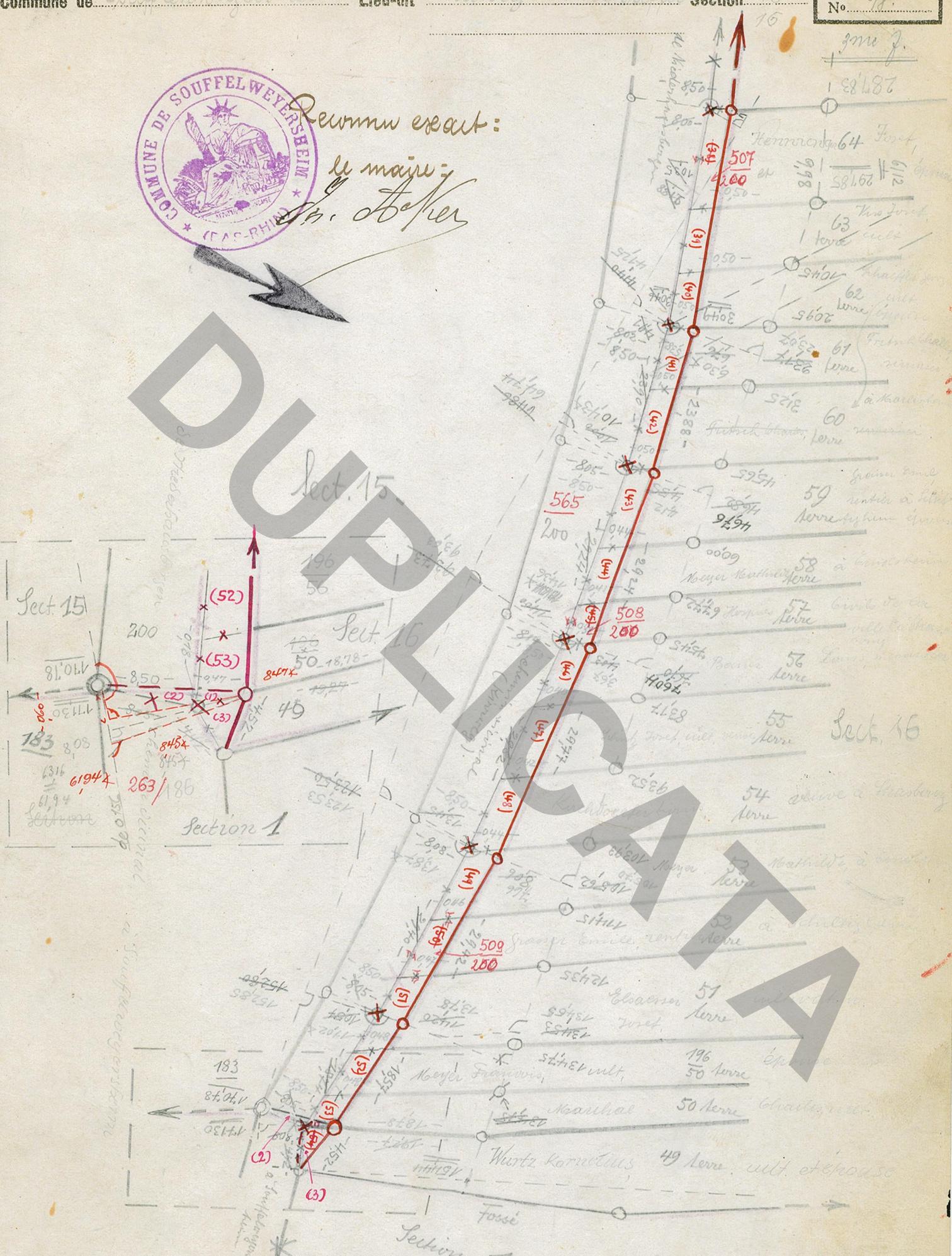
Commune de Soufflenmeyersheim Lieu-dit Kinnog an der Sulzb Section 15 16

Document d'arpentage No 98



Revenu exact: le maire: M. Becker

Le dessin ne doit pas dépasser ce trait.



Propriétaires de bâtiments 1° - 2°

Section No

- 1° A remplir seulement lorsque le fonds et les bâtiments appartiennent à des propriétaires différents.
2° Lorsque les divers étages appartiennent à des propriétaires différents, il devra être dressé des croquis de chaque étage avec indication de la situation, de la propriété et de l'affectation des parties de bâtiment.

Je certifie avoir effectué personnellement le lever de la nouvelle situation, après abornement préalable, et en avoir dressé le présent croquis sur le terrain le 19.3.33

Le géomètre diplômé

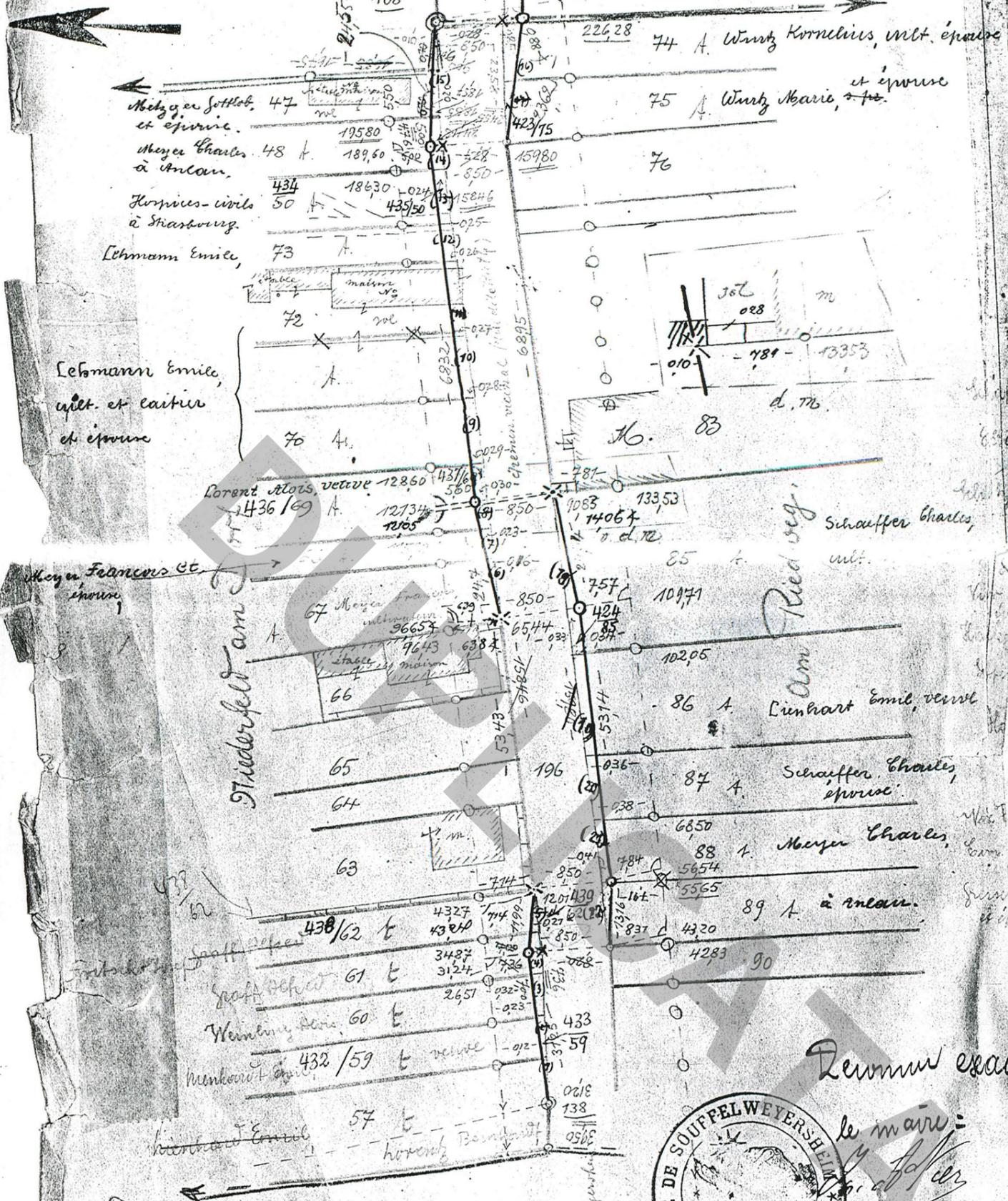
Le croquis a été comparé avec la carte de conservation et la minute de l'état de sections.

Le contrôleur du Cadastre

EST HERVIEU
Ingénieur-Géomètre
STRASBOURG
Rue du maréchal Joffre

Sect. 5.

Sect. 8.



Le maire: *[Signature]*
 Le géomètre: *[Signature]*

Propriétaires de bâtiments 1° - 2°
 n° N°
 A remplir seulement lorsque le fonds et les bâtiments appartiennent à des propriétaires différents.
 Si les étages appartiennent à des propriétaires différents, il devra être indiqué sur chaque étage avec indication de la situation, de l'étendue et des parties de bâtiment.

Je certifie avoir effectué personnellement le levé de la nouvelle situation, après abornement préalable et en avoir dressé le présent croquis sur le terrain le 19.12.23
 Le géomètre diplômé: *[Signature]*
 Le contrôleur du Cadastre: *[Signature]*

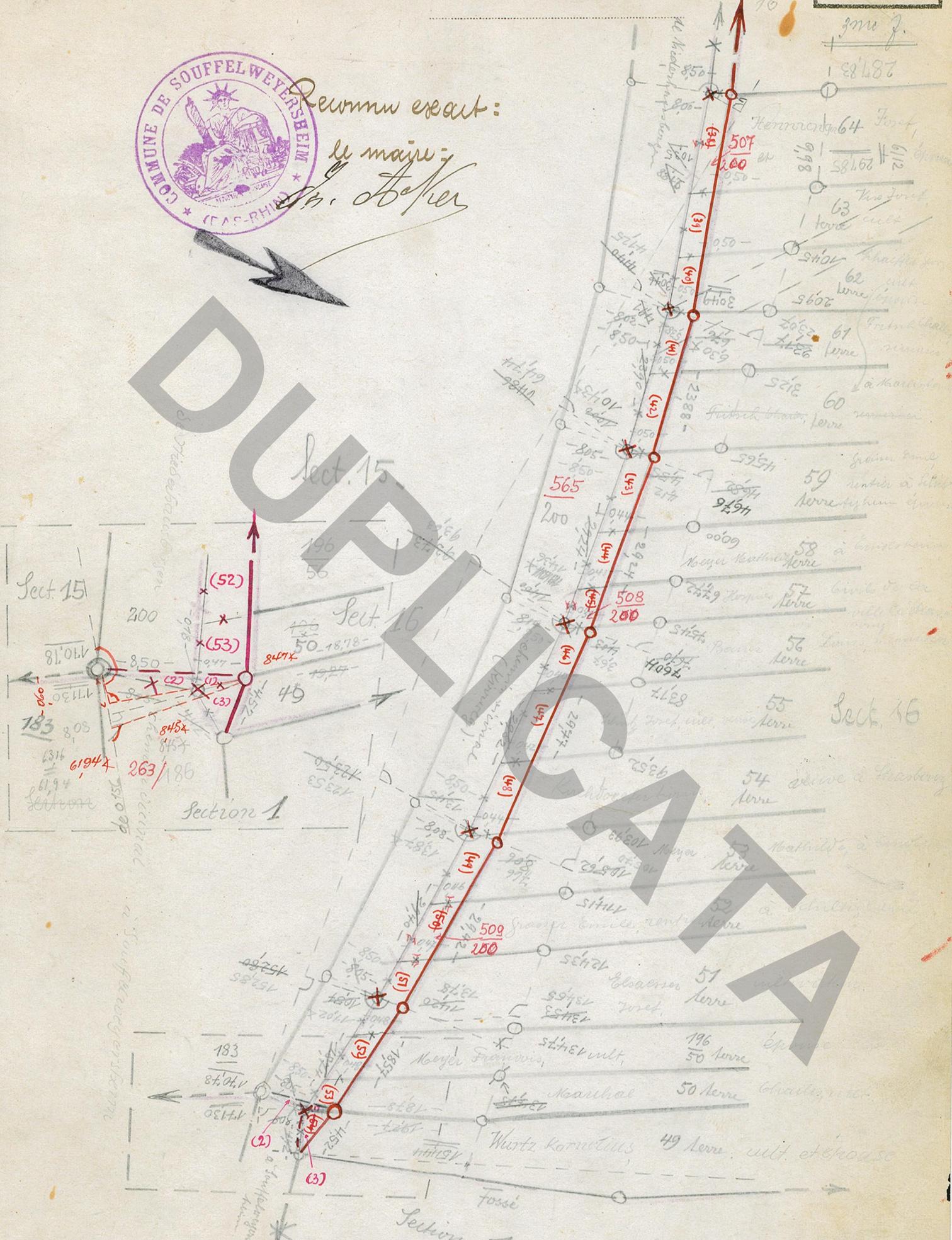
Commune de Soufflenmeyersheim Lieu-dit Kinnog an der Sulzb Section 15
16

Document d'arpentage
N° 98



Revenu exact:
le maire:
M. Becker

Le dessin ne doit pas dépasser ce trait.



Propriétaires de bâtiments 1° - 2°

Section N°
» »

- 1° A remplir seulement lorsque le fonds et les bâtiments appartiennent à des propriétaires différents.
- 2° Lorsque les divers étages appartiennent à des propriétaires différents, il devra être dressé des croquis de chaque étage avec indication de la situation, de la propriété et de l'affectation des parties de bâtiment.

Je certifie avoir effectué personnellement le lever de la nouvelle situation, après abornement préalable, et en avoir dressé le présent croquis sur le terrain le 19.3.33

Le géomètre diplômé *Amor*

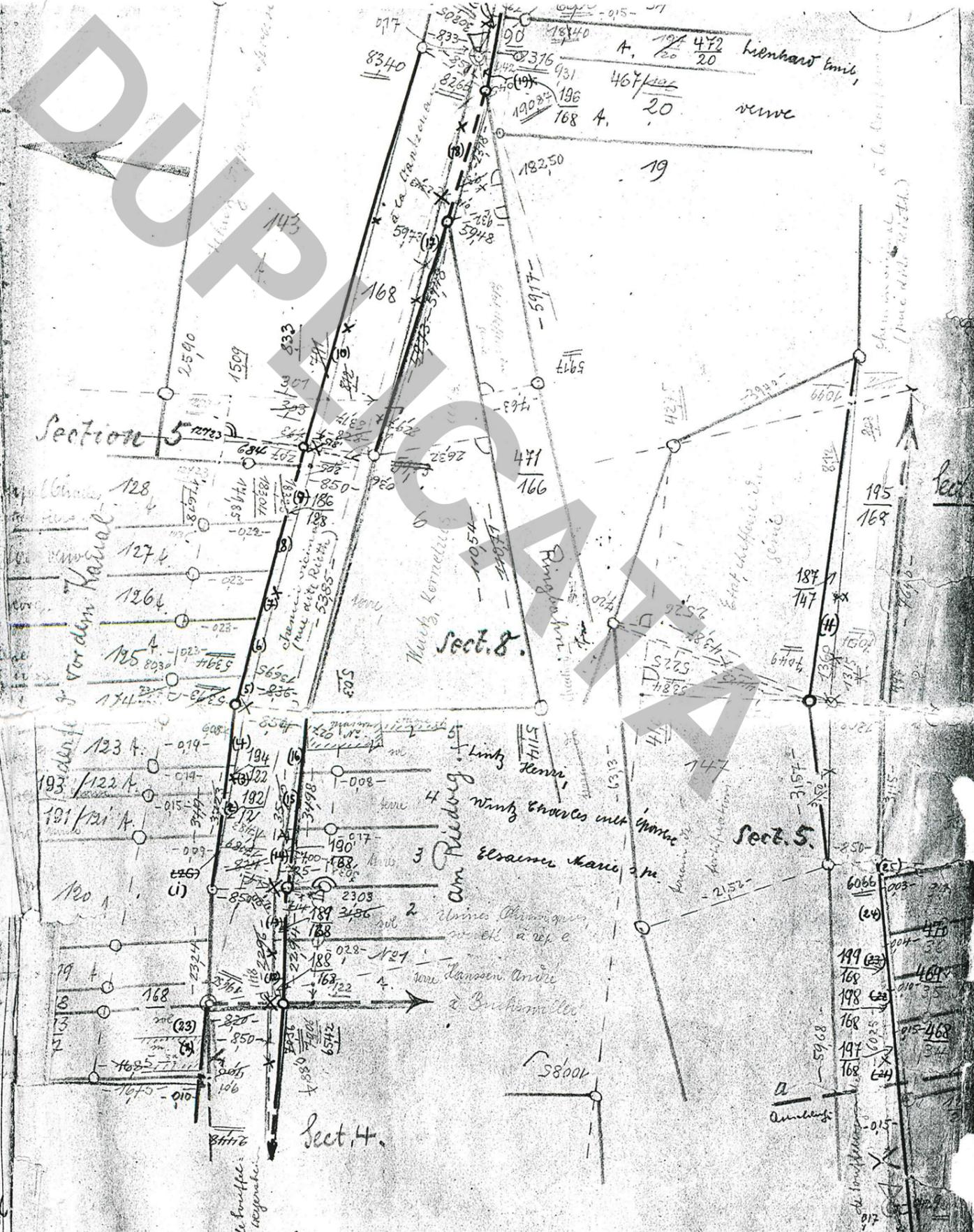
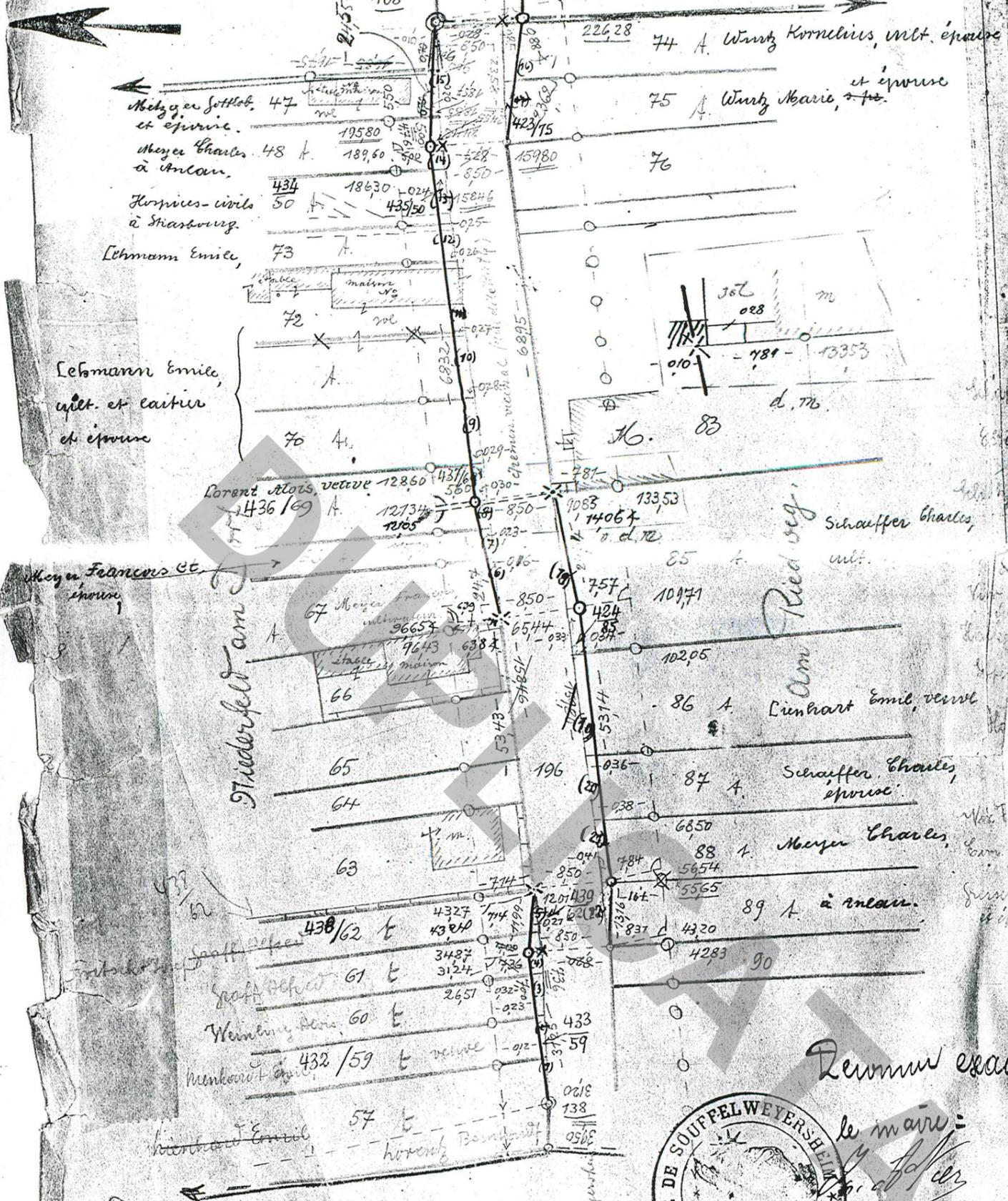
Le croquis a été comparé avec la carte de conservation et la minute de l'état de sections.

Le contrôleur du Cadastre

EST HERVIEU
Ingénieur-Géomètre
STRASBOURG
Rue du maréchal Joffre

Sect. 5.

Sect. 8.



Le maire
L. Joffe

Propriétaires de bâtiments 1° - 2°

n° N°

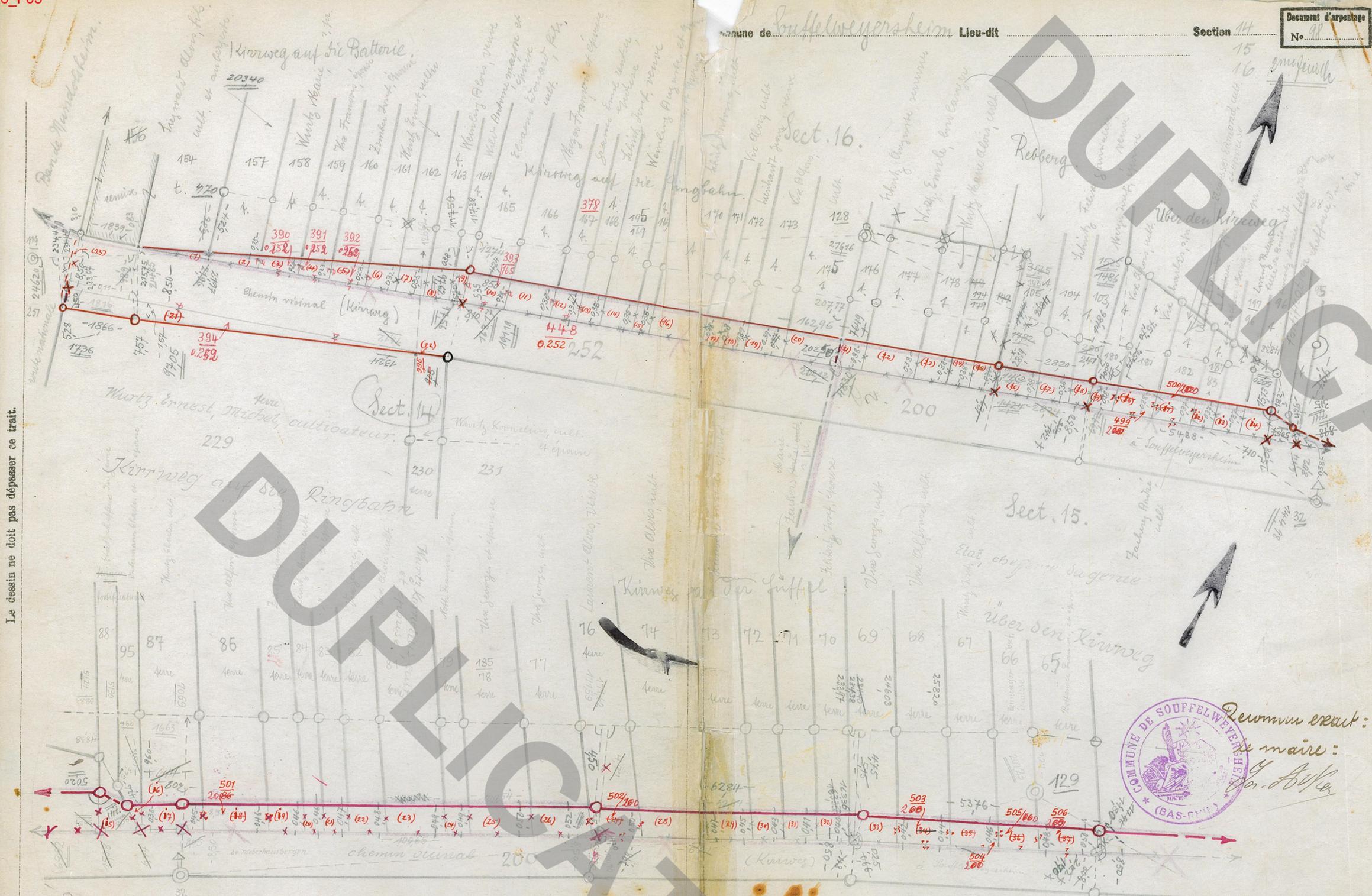
A remplir seulement lorsque le fonds et les bâtiments appartiennent à des propriétaires différents.
Si les étages appartiennent à des propriétaires différents, il devra être indiqué sur chaque étage avec indication de la situation, de l'étendue et des parties de bâtiment.

Je certifie avoir effectué personnellement le levé de la nouvelle situation, après abornement préalable et en avoir dressé le présent croquis sur le terrain le 19.12.23

Le géomètre diplômé

Le croquis a été comparé avec la carte de conservation et la minute de l'état de sections.

Le contrôleur du Cadastre



Le dessin ne doit pas dépasser ce trait.

Propriétaires de Bâtiments 1° - 2°
Section N°

- 1° A remplir seulement lorsque le fonds et les bâtiments appartiennent à des propriétaires différents.
- 2° Lorsque les divers étages appartiennent à des propriétaires différents, il devra être dressé des croquis de chaque étage avec indication de la situation, de la propriété et de l'affectation des parties de bâtiment.

Reconnu exact:
Maire:
Don. A. B. C.

Je certifie avoir effectué personnellement le lever de la nouvelle situation, après abornement préalable, et en avoir dressé le présent croquis sur le terrain le 19 23

Le géomètre diplômé

Le croquis a été comparé avec la carte de conservation et la minute de l'état de sections.

Le contrôleur du Cadastre

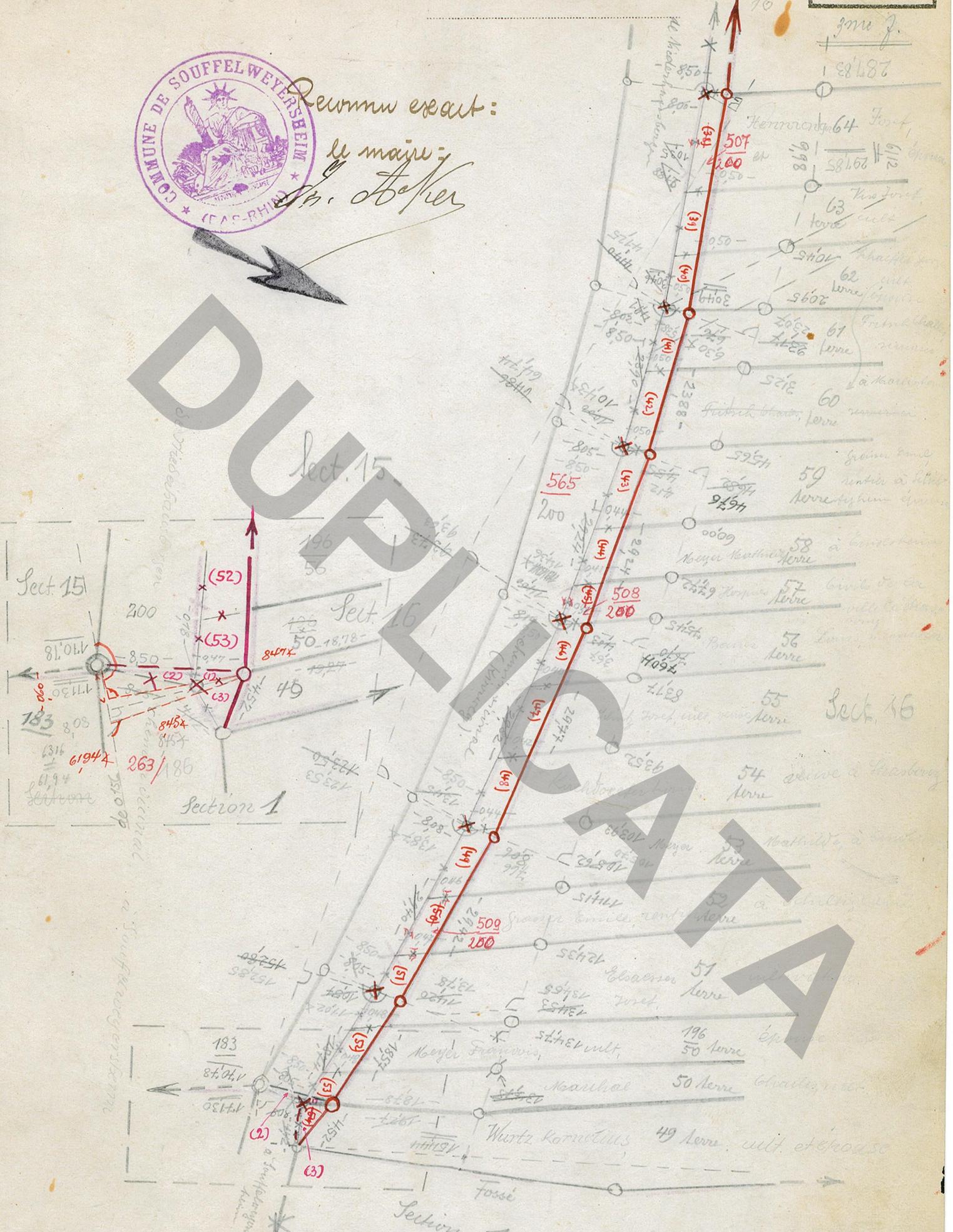
Commune de Soufflenweyersheim Lieu-dit Kinnog an der Sulzb Section 15
16

Document d'arpentage
No 98



Revenu exact:
le maire:
M. Becker

Le dessin ne doit pas dépasser ce trait.



Propriétaires de bâtiments 1° - 2°

Section N°
» »

- 1° A remplir seulement lorsque le fonds et les bâtiments appartiennent à des propriétaires différents.
- 2° Lorsque les divers étages appartiennent à des propriétaires différents, il devra être dressé des croquis de chaque étage avec indication de la situation, de la propriété et de l'affectation des parties de bâtiment.

Je certifie avoir effectué personnellement le lever de la nouvelle situation, après abornement préalable, et en avoir dressé le présent croquis sur le terrain le 19.3.33

Le géomètre diplômé Amor

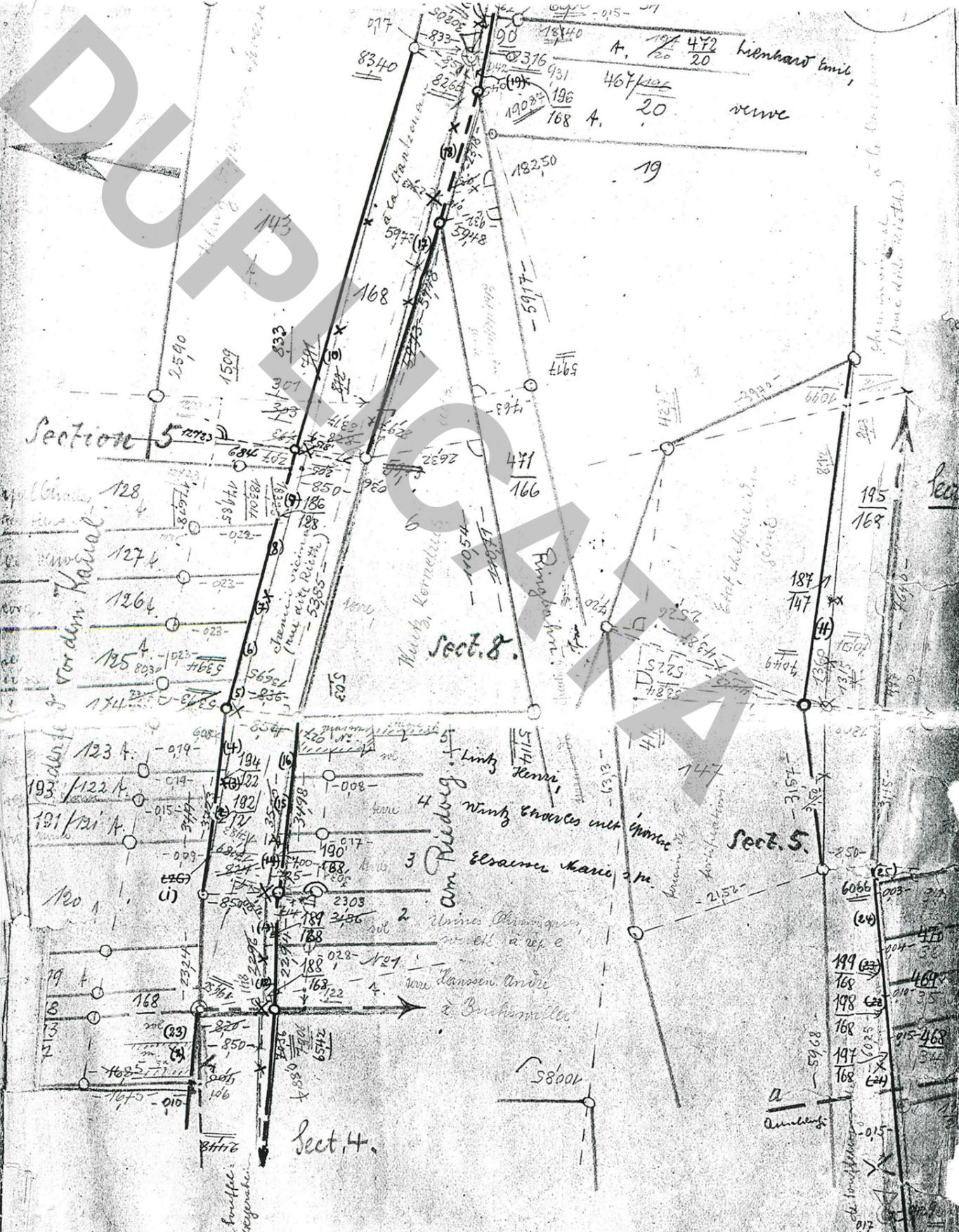
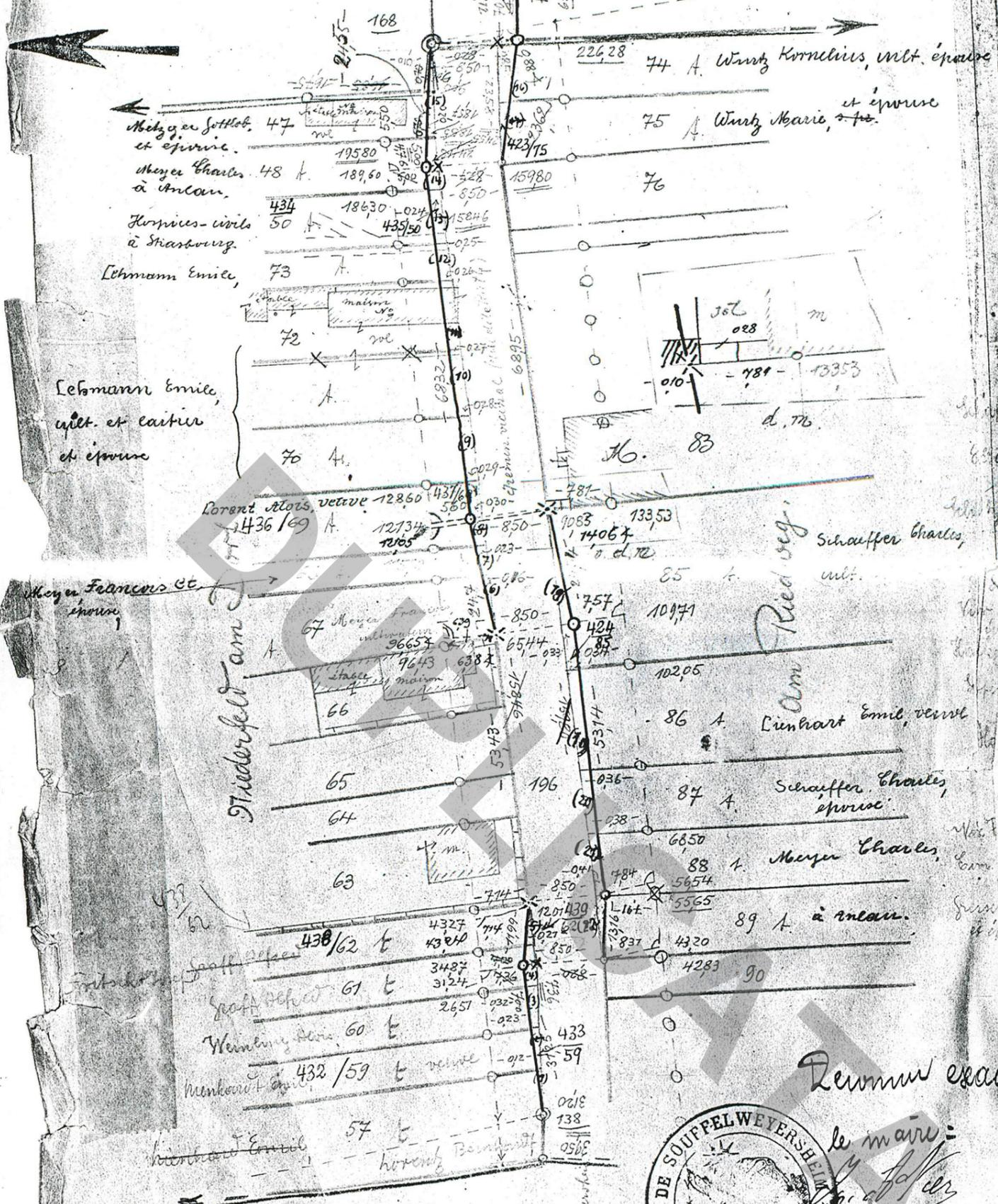
Le croquis a été comparé avec la carte de conservation et la minute de l'état de sections.

Le contrôleur du Cadastre

EST HERVIEU
Ingénieur-Géomètre
STRASBOURG
Rue du maréchal Joffre

Sect. 5.

Sect. 8.



Le maire :
[Signature]
 Le géomètre :
[Signature]

Propriétaires de bâtiments 1° - 2°
 n° N°
 A remplir seulement lorsque le fonds et les bâtiments appartiennent à des propriétaires différents.
 Si les étages appartiennent à des propriétaires différents, il devra être indiqué sur chaque étage avec indication de la situation, de l'étendue et des parties de bâtiment.

Je certifie avoir effectué personnellement le levé de la nouvelle situation, après abornement préalable et en avoir dressé le présent croquis sur le terrain le 19.12.23
 Le géomètre diplômé : *[Signature]*
 Le contrôleur du Cadastre : *[Signature]*
 Le croquis a été comparé avec la carte de conservation et la minute de l'état de sections.

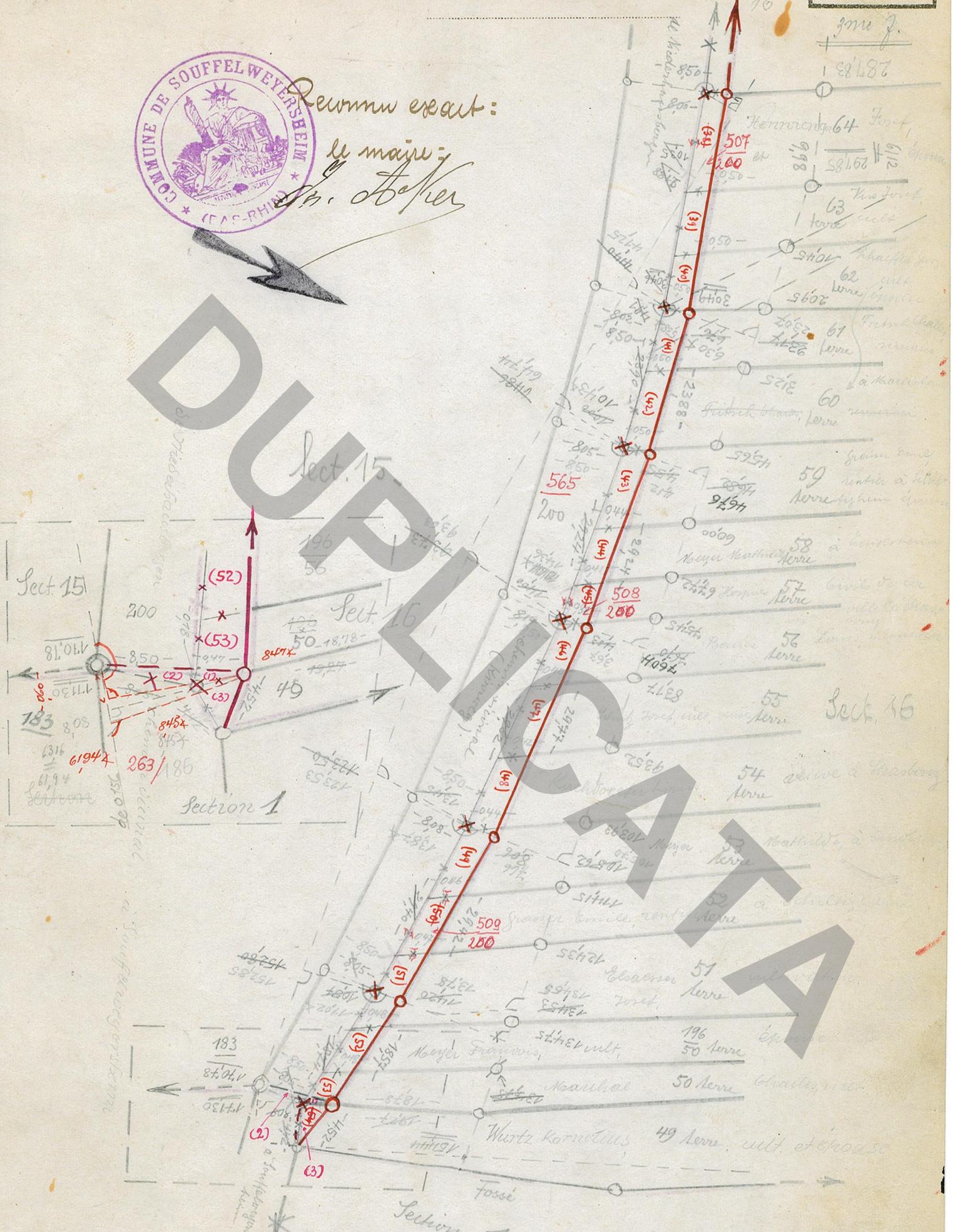
Commune de Soufflenmeyersheim Lieu-dit Kainweg an der Sulzb Section 15
16

Document d'arpentage
No 98



Revenu exact:
le maire:
M. Becker

Le dessin ne doit pas dépasser ce trait.



Propriétaires de bâtiments 1° - 2°

Section N°
» »

- 1° A remplir seulement lorsque le fonds et les bâtiments appartiennent à des propriétaires différents.
- 2° Lorsque les divers étages appartiennent à des propriétaires différents, il devra être dressé des croquis de chaque étage avec indication de la situation, de la propriété et de l'affectation des parties de bâtiment.

Je certifie avoir effectué personnellement le lever de la nouvelle situation, après abornement préalable, et en avoir dressé le présent croquis sur le terrain le 19.3.33

Le géomètre diplômé M. Moiré

Le croquis a été comparé avec la carte de conservation et la minute de l'état de sections.

Le contrôleur du Cadastre